

VOIE VERTE L'IDÉE

Voie verte: «Voies de communication autonomes réservées aux déplacements non motorisés, développées dans un souci d'aménagement intégré valorisant l'environnement et la qualité de vie, et réunissant des conditions suffisantes de largeur, de déclivité et de revêtement pour garantir une utilisation conviviale et sécurisée à tous les usagers de toute capacité.»

L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES VOIES VERTES (DÉCLARATION DE LILLE, 2000)

VOIE VERTE QUOI?

Une Voie verte est un itinéraire mobilité douce qui s'adresse à un large panel d'usagers : Les pendulaires, les enfants, notamment les écoliers, toute personne souhaitant gagner leurs centres d'intérêt, les personnes à mobilité réduite, les sportifs, les touristes. Une Voie verte convient aussi bien aux déplacements quotidiens qu'aux déplacements de loisirs.



QUI?

La Voie verte est composée de 7 tronçons, dont le réaménagement est piloté par les communes et/ou le Canton, selon leur emplacement. Région Morges s'assure de la cohérence de l'ensemble.

Comme tout projet communal, les services techniques communaux et les Municipalités sont porteurs du projet et directement intégrés dans les processus décisionnels. Les Conseils communaux seront informés régulièrement de l'avancée la Voie verte et seront amenés à valider le projet notamment lors de la demande de crédit de réalisation et avant la mise à l'enquête, selon les processus usuels de décision de chaque commune.

Le tronçon A de St-Prex à Préverenges a été retenu comme mesure du projet d'agglomération Lausanne Morges, il est donc co-financé à hauteur de 35% par la Confédération avec une participation supplémentaire du Canton. Les travaux devraient débuter d'ici 2024 si le projet est validé dans l'ensemble des communes.

Le tronçon B de Préverenges à Denges est en cours d'étude pour affiner le tracé et définir les aménagements. Une fois les études finalisées, un horizon de réalisation pourra être fixé.

Pour plus d'information : www.regionmorges.ch



VOIE VERTE REGION MORGES

www.voieverte.ch



VOIE VERTE OÙ?

La Voie verte d'agglomération, inscrite dans le PALM 2016, vise à relier St-Prex à Pully. De manière générale, elle doit être aménagée pour qu'un enfant de 12 ans non accompagné puisse circuler en toute sécurité.

Dans la région morgienne, c'est un projet mené en partenariat par les 10 communes de Région Morges, plus spécifiquement les Municipalités de St-Prex, Lully, Tolochenaz, Morges, Préverenges et Denges, territorialement concernées, et le Canton de Vaud.

Le projet de Voie verte s'intègre dans un réseau d'itinéraires de mobilité douce qui dessert toute la région. Région Morges propose de valoriser cet itinéraire car il traverse tout son territoire d'ouest en est.

La Voie verte s'insérera de manière subtile et ludique dans l'espace public via un marquage et une signalétique propres, reliant plusieurs points d'intérêt : les bourgs historiques, les quais de Morges, la Maison de la Rivière, la Venoge, etc.

Le tracé de la Voie verte a été calé sur des cheminements existants afin de minimiser les coûts de réalisation. Cependant sur les tronçons manquants, elle s'intègre dans un projet de réaménagement de plus grande ampleur, puisqu'il s'agit de faire cohabiter, en toute sécurité, plusieurs modes de déplacement en assurant la fluidité du trafic.

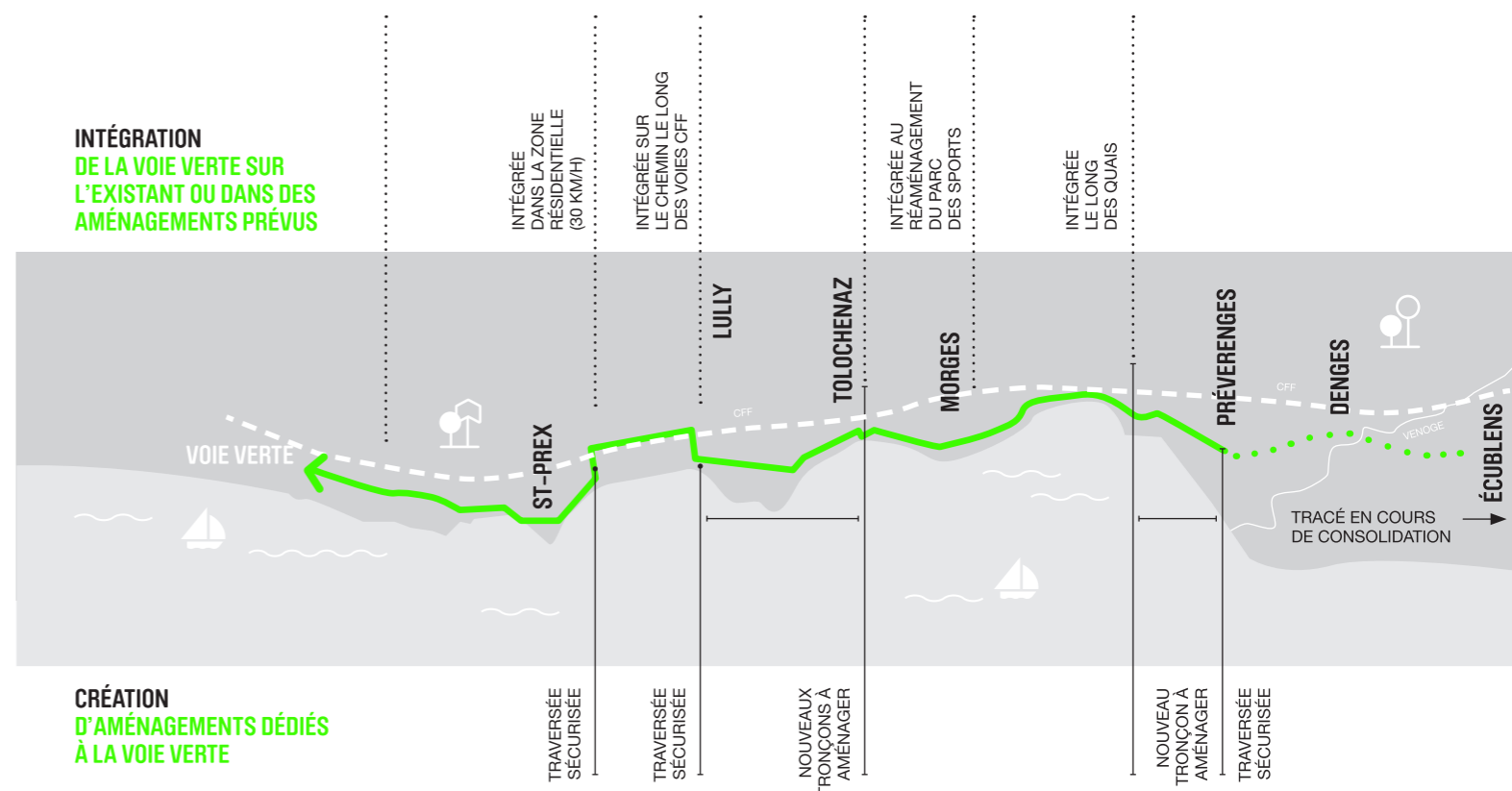
EXEMPLE



IMAGE D'ILLUSTRATION

VOIE VERTE PLAN

Tracé et principales caractéristiques



VOIE VERTE D'AGGLOMÉRATION SECTION RÉGION MORGES